

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.25

Autorisation de Programme de Révision du plan local d'urbanisme – Actualisation

Par délibération en date du 13 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer une révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune.

Considérant le coût de cette procédure pour la Commune, conjugué à la longueur de la démarche, il a été décidé de créer une autorisation de programme pour cette opération. Ce procédé permet d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation.

Ainsi, le 24 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer une autorisation de programme de « Révision du PLU ».

Au vu de l'avancement des travaux, il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme en actant le montant des dépenses réalisées au titre de ce projet et en redéployant les crédits de paiement sur les années à venir.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 176 235 euros TTC.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Révision générale du PLU	176 235 €

Exercices budgétaires	2023	2024	2025	2026	Total
Crédits de paiement	40 275 €	87 510 €	34 170 €	14 280 €	176 235 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à ajuster l'autorisation de programme relative à la révision générale du plan local d'urbanisme n°3 telle qu'elle figure ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;

Précise que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

